122 octobre 2011

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

Elections professionnelles du 13 au 20 octobre : « *Affirmons nos ambitions* »

LE **DOSSIER** | 12

Élections professionnelles
Scrutin du ***13 au 20 octobre***

NOTRE **MÉTIER** | 7

Enseigner, un métier qui s'apprend !

VIE **SYNDICALE** | 20

Agenda social :
le SI.EN en colère !

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNSA éducation

CPPAP N° 0511 S 07856

mgen.fr

A la MGEN, nous protégeons chaque jour 3,5 millions de personnes. Pour nous, la solidarité est essentielle. Ainsi, quand les dépenses de santé des uns sont peu élevées, tous ceux qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier d'une meilleure prise en charge. C'est cela, être la référence solidaire !

AGENCE PIXELS.COM Photos : © Jean-Pierre Salle - 16425

"L'essentiel pour nous ? Etre bien protégés tout en concourant à la santé des autres. Bien plus qu'une mutuelle la référence solidaire !"

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 522 002, MGEN Filia, n°440 353 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité ; MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 521 913 MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

SOMMAIRE 122

ÉDITORIAL | 3

Le réformisme, une voie d'avenir

NOTRE MÉTIER | 5

La gouvernance académique | 6
Enseigner, un métier qui s'apprend | 7
La formation des nouveaux enseignants | 8
Accès au corps des IEN | 9
« Juriécole » de l'Autonome de Solidarité Laïque | 10
On a testé pour vous ! | 11
L'i-manuel

LE DOSSIER | 12

Elections professionnelles du 13 au 20 octobre

Le vote « par internet » | 12
Élections des inspecteurs de l'Éducation nationale | 13
Profession de Foi SI.EN UNSA Éducation | 14
2nd degré - Information et Orientation | 16

VIE SYNDICALE | 16

Bureau national du 6 septembre | 17
Les membres du Bureau national | 18
Liste des responsables académiques et du 2nd degré | 19
Agenda social des IEN : toujours pas de réponse concrète ! | 20
Pourquoi se syndiquer au SI.EN ? | 20
Bulletin d'adhésion 2011-2012 | 22

Directeur de la publication :
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction :
Michel Volckcrick
Réalisation :
Yellowstone - design.fr
Impression :
IPP Nemours

CCPAP : **0511 S 07856**
ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial
« l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale »
Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SI.EN-UNSA Education
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Le réformisme, une voie d'avenir

La nouvelle année scolaire sera placée sous le sceau des échéances électorales. Bien sûr, selon la nature de ces dernières, les enjeux sont loin d'être identiques, pourtant, chaque élection fournit un indice des plus importants quant à la vivacité du processus démocratique au sein du groupe constitué par les électeurs.

Trop souvent, on n'entend aujourd'hui que les protestations aussi molles que désabusées des aquoibonistes : les « tous pareils ! » et les « ça servira à quoi ? » vont bon train. Pouvons-nous donc reprocher aux abstentionnistes ce qui pourrait être perçu comme de l'indifférence ou de l'égoïsme ? Ce serait bien injuste car cette attitude n'est, in fine, que la conséquence logique d'un système social où l'individualisme et le repli sur soi sont promus au rang de vertus cardinales.

Devons-nous dès lors baisser les bras à notre tour et attendre douillettement que les événements se passent ? Allons-nous essayer d'attirer des votes en usant de stratagèmes éculés, comme les vaines promesses ou les protestations de pure forme ? Rien de tout cela, car ce serait renier ce que nous sommes !

Partout, en académie comme au niveau national, les commissaires paritaires du **SI.EN** élus par leurs pairs ont toujours eu à cœur de mériter cette confiance. Avec honnêteté, avec ténacité, parfois même avec courage face à une hiérarchie courroucée, des femmes et des hommes qui ont choisi de défendre le collectif comme l'individuel, réclamant systématiquement équité et transparence, ont porté avec fierté les couleurs du **SI.EN-UNSA Éducation**.

À de multiples reprises les inspectrices et les inspecteurs ont plébiscité les représentants du **SI.EN** pour les défendre. C'est sans triomphalisme mais avec fierté que nous nous sommes tous attachés à mériter la confiance qui nous était faite.

Une nouvelle fois, dans toutes les académies et au niveau national, les candidats du **SI.EN** viennent briguer vos suffrages pour continuer à promouvoir, sans faiblesse mais sans forfanterie, les valeurs dans lesquelles les inspecteurs se reconnaissent largement.

Au-delà de nos responsabilités dans le cadre des commissions paritaires académiques et nationale, c'est aussi l'affirmation claire de notre représentativité qui constitue un enjeu majeur de ces élections professionnelles.

Voter pour les candidats du **SI.EN**, c'est aussi envoyer un message au ministre pour réclamer de meilleures conditions de travail et une juste reconnaissance de notre investissement. Plus nous obtiendrons de suffrages, mieux nous pourrons faire entendre ces légitimes revendications !

Voter pour le SI.EN, c'est affirmer que la voie réformiste est bien celle que veulent continuer de suivre les inspectrices et les inspecteurs pour obtenir une réelle revalorisation de leur métier dans le cadre d'un système éducatif réellement porteur d'espoir.

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN**-**UNSA Éducation**

Du 13 au 20 octobre, votez SI.EN UNSA Éducation

JUILLET

5

SI.EN - **Bureau national** (restreint)
Groupes sectoriels de travail réunis par chaque Secrétaire général adjoint

8

Rencontre GDID / SI.EN,
Dans le prolongement de la réunion du 20 mai, rencontre entre le GDID (Association de Directeurs d'École) et le SI.EN, le S.E et la FCPE.

13

CTPM > (P. ROUMAGNAC)

AOÛT

25

CAPN des mutations
Proposition et validation des ajustements envisagés depuis la CAPN du 16 juin
> (P. ROUMAGNAC - G. KIRCHMEYER - Y. DESTOT)

SEPTEMBRE

6

SI.EN - **Bureau national**

8

Rencontre GDID / SI.EN
Nouvelle rencontre entre le GDID (Association de Directeurs d'École), le S.E., le SI.EN (M. VOLCKCRICK - F. MONTUELLE), l'ANDEV la CFE-CGC, la FCPE, la CFTC-Education et le SGEN-CFDT .

13

Elections - Dépôt des listes et déclarations individuelles de candidature pour les élections professionnelles CAPN et CAPA des IEN

14

UNSA Éducation - Conseil fédéral national
> (F. BOUGAULT)

15

UNSA Éducation - Bureau fédéral national
> (F. BOUGAULT)

19

MEN/DGRH - Agenda social
Rencontre intersyndicale
> (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT - M.VOLCKCRICK F. BOUGAULT - F. MONTUELLE)

21

Assemblée nationale / Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
Audition commune SI.EN, SNPI-fsu dans le cadre du PLF 2012 *« Crédits de l'enseignement scolaire »* et, plus particulièrement, sur le thème des *« RASED : bilan et perspectives d'évolution »*
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

OCTOBRE

3

UNSA Éducation - Éxécutif fédéral national
> (P. ROUMAGNAC)

5

Réunion de la section académique de Limoges
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

11

CSE > (P. ROUMAGNAC)

13 - 20

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre
Scrutin CAPN et CAPA des IEN

20

UNSA Éducation - Éxécutif fédéral national
> (P. ROUMAGNAC)

Mon choix c'est le SI.EN UNSA Éducation

IGE+XAO FRANCE
www.ige-xao.fr

Ensemble, construisons le futur du PLM et de la CAO Electrique

Découvrez nos produits dédiés à l'enseignement...

25 ans d'expérience, plus de **64 000 licences**, **23 établissements** dans **16 pays**, près de **350 collaborateurs**

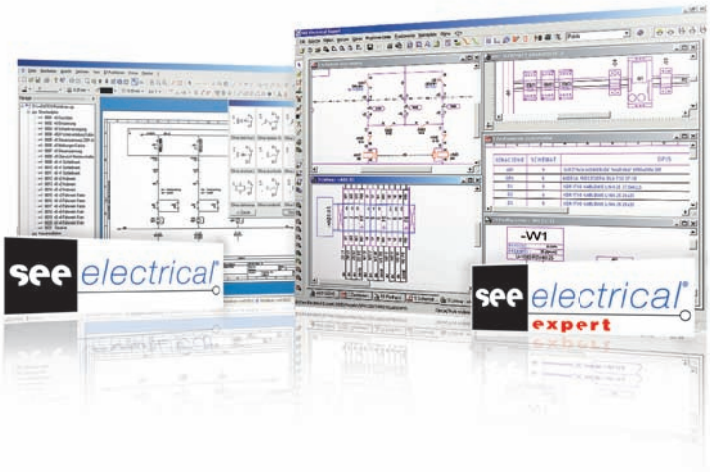

Manufacturing

Nos solutions de **CAO Electrique** dédiées aux **automatismes industriels** :

- **SEE Electrical Standard**
  pour les Bac Pro, S.T.I., M.I. et BTS C.R.S.A.
- **SEE Electrical Expert**
  pour les BTS Electrotechnique et +

Construction

SEE Electrical Building et SEE Calculation couvrent parfaitement vos besoins dans le domaine du Bâtiment :
Plans d'implantation, schémas unifilaires, calculs des protections et des câbles (norme NFC 15-100).

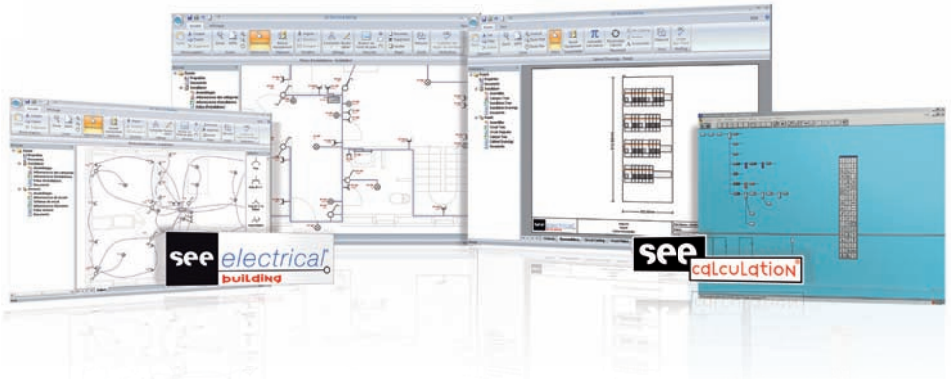

… de nombreux produits pour s'adapter au mieux aux besoins des métiers de l'électricité !!!

LA MAÎTRISE DE LOGICIELS EST AUJOURD'HUI DEVENUE INDISPENSABLE DANS DE NOMBREUX POSTES DE TRAVAIL.

Notre gamme de logiciels de CAO électrique, au contenu à la fois pédagogique et ancré dans le monde professionnel, apporte aux enseignants comme aux élèves des solutions produit qui sauront les préparer à la compréhension et à la maîtrise des notions électriques, et aux métiers de l'électricité (dessinateur, projeteur, chargé d'affaires, technicien de maintenance, ...).

Pour plus d'informations sur nos produits, connectez-vous sur www.ige-xao.fr ou bien contactez Carole Baptista au 05.62.74.36.36 et sur info@ige-xao.com .

IGE+XAO France : 25 bld Victor Hugo BP 90312 Colomiers CEDEX - Tél : 05 62 74 36 36 - Fax : 05 62 74 36 37

La gouvernance académique

Une approche pointilliste nettement en deçà des besoins du système

Pour le **SI.EN-UNSA Éducation**, l'évolution vers une dimension académique pour le pilotage, croisée avec une dimension territoriale pour l'action, ne constitue pas un problème. Elle s'apparente aux conclusions anciennes du rapport du recteur Claude PAIR et constitue une base pertinente pour la mise en œuvre d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées que nous défendons depuis de nombreuses années ; il est du reste intéressant de constater, qu'à quelques nuances près, cette revendication d'un corps unique est partagée par les trois syndicats présents dans le cadre de l'agenda social.

Pour ce qui est du glissement des compétences spécifiques des IA-DSDEN vers le recteur, nous ne nous rangerons pas au rang des protestataires de tout poil qui oublient un peu rapidement que bon nombre d'IEN ont eu à subir l'autoritarisme de certains DSDEN. Le statut n'a rien à voir avec le comportement ; c'est bien ici la personnalité de certains responsables hiérarchiques locaux qui est en cause. En outre, l'effet de « double tutelle » que supportent trop fréquemment les IEN du premier degré s'avère souvent comme un frein aux initiatives, ce qui ne va nullement dans le sens de la responsabilisation territoriale préconisée dans les textes relatifs à nos missions.

Nous sommes surtout perplexes pour ce qui concerne les IEN du second degré dont le rôle n'est nullement évoqué dans ce document, pas plus d'ailleurs que ne l'est celui des IA-IPR. Devrions-nous penser que ces collègues ne se situent plus dans la chaîne hiérarchique de l'encadrement et du pilotage pédagogique ? La directrice (de la DGRH) nous assure, bien entendu, que ce n'est pas le cas. Ce serait encore mieux si l'écrit confirmait ses propos rassurants !

Des éléments complémentaires ont été apportés par nos partenaires. Certains d'entre eux recouvrent des intérêts corporatistes que nous respectons mais qui n'altèrent nullement notre positionnement particulier. Ainsi, nous comprenons que nos collègues IA-IPR craignent que ne se modifient les relations de proximité statutaire entre eux-mêmes et les futurs DASEN ; nous faisons cependant observer que cette rupture peut faciliter la centration des corps d'inspection sur des territoires, ce qui nous paraît plus porteur et plus cohérent dans le cadre de l'École du socle que la priorité disciplinaire que nous connaissons, laquelle renforce la séparation entre premier et second degré, avec sa cohorte de conséquences néfastes, en particulier pour les élèves les plus fragiles.

Nous savons aussi que les mesures envisagées font craindre à nos amis du SE que le nouveau dispositif ne soit guère compatible avec leurs légitimes préoccupations en matière de transparence et d'équité dans les opérations de gestion des carrières des enseignants. Nous ne pouvons qu'être sensibles à cette inquiétude, laquelle rejoint assez largement ce que nous défendons pour les inspecteurs.

Nous avons également insisté sur le fait qu'il semblait paradoxal qu'un texte à visée systémique soit limité à un élément microscopique du système et ne recouvre même pas totalement la question de l'encadrement. L'absence d'articulation entre le champ de l'expertise pédagogique et celui du pilotage territorialisé est à cet égard prototypique d'une analyse morcelée qui ne peut nous satisfaire.

Là encore, le PTA pourrait constituer un élément fédérateur susceptible de garantir la cohérence des pratiques mises en œuvre, tout en intégrant les nécessaires spécificités résultant des caractéristiques du territoire-cible. Bien évidemment, cette référence au PTA ne laisse nulle place aux médiocres rédactions que nous connaissons trop souvent, lesquelles ne visent qu'à une conformation de surface aux contraintes réglementaires sans chercher à impliquer les acteurs qui devront s'engager pour la réalisation des objectifs fixés.

Il apparaît donc absolument indispensable que des textes complémentaires soient rapidement discutés, ce qui n'entrait pas vraiment jusqu'alors dans les pratiques courantes de notre ministère… Il semble tout aussi nécessaire que des aménagements soient apportés pour rassurer les personnels. Notre fédération proposera des amendements en ce sens, tant dans le cadre du CSE que du CTPM. Leur prise en compte, ou leur rejet, nous renseignera utilement sur les intentions profondes de nos interlocuteurs.

Nous engageons, bien sûr, tous les syndiqués à s'emparer et à débattre de cette perspective de réforme de l'organisation académique et nous nous ferons l'écho de leurs réactions, observations et/ou propositions. ■

Enseigner, un métier qui s'apprend !

De maigres économies, mais de grands dégâts dont les élèves les plus fragiles feront les frais

Il s'agirait certainement d'une affirmation d'une affligeante banalité si l'actualité n'en avait fait le slogan de bon nombre de ceux qui, dans la diversité de leur situation et de leurs points de vue, s'intéressent aux questions d'éducation et de formation.

Le Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale **UNSA Éducation** se montre particulièrement inquiet quant à l'impact sur la réussite des élèves de la nouvelle formation initiale des professeurs au niveau Bac+5 ! Évidemment, on ne peut contester l'élévation du niveau de la formation universitaire des enseignants qui impose, quel que soit leur niveau d'exercice, de l'école maternelle au lycée, l'obtention d'un master 2 pour s'inscrire aux différents concours de recrutement des enseignants, toutefois c'est dans les détails de la mise en œuvre de cette réforme que les choses se gâtent !

Un an après la mise en application de cette mutation, il faut reconnaître que les constats effectués partout sur le territoire font émerger de singulières zones d'ombre !

Malgré l'autosatisfaction forcée exprimée en maintes circonstances par le ministre et les recteurs d'académie notamment, il faut reconnaître que, pour les professeurs des écoles (principalement, mais pas seulement), l'Université s'est montrée incapable de former efficacement les professionnels de l'Éducation dont l'Institution scolaire a besoin !

Il faut aussi évoquer le désarroi de nombre d'étudiants et stagiaires qui ont vécu des situations précaires, particulièrement difficiles, et qui n'ont dû leur « survie professionnelle » qu'au soutien important apporté par les conseillers pédagogiques et par leurs aînés. Quant aux apprentissages, les progrès des élèves ont été et seront réellement impactés par les modalités d'une formation des maîtres conduite « sur le tas ». Il est en effet pour le moins simpliste de considérer qu'il suffit de « faire cours » en maintenant un degré acceptable de discipline dans la classe pour faire apprendre les élèves et les placer sur les chemins de la réussite !

Niant l'utilité d'une véritable formation pédagogique et didactique conduite à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, en partie sur le terrain mais pas seulement, le ministère de l'Éducation nationale, incité en cela par l'Elysée, considère que les compétences requises pour enseigner sont de nature à se transmettre entre pairs, dans la classe exclusivement et de surcroît avec la responsabilité de celle-ci !

Certes, une économie budgétaire a probablement été réalisée avec la disparition de la charge des salaires versés aux professeurs stagiaires. En fait, on se souviendra que l'économie réalisée correspondait à peine au cadeau fiscal consenti au même moment aux restaurateurs !

Dès lors, les choix gouvernementaux apparaissent limpides !

Qui pourrait être assez naïf pour admettre que le professeur puisse s'approprier les premiers éléments du savoir enseigner au « milieu du chantier », avec des élèves placés sous son entière responsabilité ? Et la question se pose : peut-on sérieusement former un enseignant comme on le ferait pour un aide-maçon ?

Qui pourrait être assez aveugle pour ignorer que dans les pays de l'OCDE où les résultats aux évaluations internationales des jeunes de 15 ans (enquête PISA) sont les meilleurs, les enseignants bénéficient de cinq années de formation universitaire, professionnelle et pratique ?

Qui pourrait être assez inconscient pour penser que les économies budgétaires réalisées de cette manière, n'auront pas, sur la réussite et l'insertion ultérieure de nos enfants, un coût vraiment exorbitant ?

Si l'Education est pour l'Homme un bien aussi précieux que l'est sa santé, peut-on imaginer de confier cette santé à des étudiants diplômés de l'université dont la formation pratique ne se résumerait qu'à quelques semaines de stage en hôpital, au demeurant non obligatoire ?

Enseigner est un métier qui s'apprend, parce qu'enseigner aujourd'hui est réellement bien plus difficile qu'autrefois ! Les élèves d'aujourd'hui ont changé. Les besoins éducatifs identifiés aujourd'hui ont été bouleversés par les changements des trente dernières années. Aujourd'hui, faute de moyens suffisants, le compte n'y est pas !

Campant obstinément sur des choix myopes guidés par le mirage d'économies immédiates mais factices, le ministère de l'Education nationale continue de piloter le système éducatif avec les yeux rivés sur les injonctions de Bercy. À partir d'une analyse lucide des mesures convergentes prises depuis plusieurs années aboutissant à un démantèlement quasi systématique du service public d'éducation, les militants du **SI.EN** se demandent finalement si le but recherché n'est pas de détruire l'école ou, à tout le moins, d'en anéantir l'ambition. Peut-être s'agit-il de se préparer à une véritable « marchandisation de l'éducation » ?

Formation des nouveaux enseignants

« Tout va très bien, madame la Marquise … ! »

Tout va très bien dans le meilleur des mondes, et dans les diverses réunions de rentrée, si l'on en croit les propos du ministre et de ses fidèles rectrices ou recteurs : les nouveaux enseignants sont contents.

Serait-ce la satisfaction de quelqu'un qui s'est pris un mur en pleine vitesse et qui en est quand même ressorti vivant, … jusqu'au prochain mur ?

Monsieur le ministre peut effectivement apprécier que les élèves aient été « gardés » tant bien que mal pendant toute la durée des remplacements confiés à ces jeunes enseignants, il peut aussi se satisfaire que la majorité d'entre se soit refusée à jeter l'éponge face aux montagnes de difficultés dévoilées au jour le jour et à renoncer au bénéfice de leur concours.

Il peut aussi se bercer d'illusions sur la qualité pédagogique de l'enseignement dispensé. A-t-il vérifié que les schémas éducatifs d'urgence n'étaient pas, faute de mieux, ressortis le plus souvent de vagues souvenirs d'enfance de ces jeunes collègues, à leur corps défendant et par instinct de survie, réflexes reptiliens, deux ou trois décennies après : quid des ressources inventoriées par ces jeunes enseignants, exemples pratiques accompagnés, expérimentés, éprouvés, appropriés en matière d'aide aux élèves pour qui tout ne va pas de soi, d'évaluation, de pédagogie active, de scolarisation des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, … *la liste est longue.*

Certes, les IEN se sont efforcés de fournir les couteaux suisses et les trousses de survie pour les stagiaires.

Faire venir un formateur ? A dose homéopathique, sur un coin de table et dans un temps express puisque rigueur budgétaire oblige, les déplacements doivent être d'autant plus parcimonieux que le doute pèse lourdement, mois après mois, sur la réalité de leur indemnisation.

Combien de ces jeunes enseignants continuent aujourd'hui la croisière sur des radeaux de survie ?

Il suffira, nous dit-on, de pousser la porte de classe du collègue voisin, sans se demander s'il travaille au même niveau, notamment dans les zones rurales et les petites structures ! Façon cavalière de se débarrasser des questions embarrassantes.

Combien de temps le maître devra-t-il tâtonner avant de trouver la bonne pratique, niveau par niveau, sur les difficultés des élèves qui, entre temps, n'auront d'autre alternative que de subir le « rodage » de leur enseignant.

Au printemps dernier, le président de la République avait pourtant demandé à son ministre de revoir la copie.

C'est fait, il suffit d'un bon sondage ! Oui, cette année, notre ministre peut se satisfaire que 10% des nouveaux enseignants sondés via l'IFOP soient globalement « contents ».

Tout va très bien madame la Marquise, mais à part ça, il faut que je vous dise … !

Accès au corps des IEN

Liste d'aptitude, Détachement Faisant-fonction, Chargé de mission …

1 • Liste d'aptitude

Le statut particulier des inspecteurs de l'Éducation nationale (décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié) prévoit, outre l'accès à ce corps par voie de concours, un recrutement par inscription sur liste d'aptitude, dans la limite du quart des nominations de stagiaires intervenues l'année précédente. Conditions requises pour l'inscription sur cette liste les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Conformément à la circulaire Fonction publique n° 1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent, exerce effectivement les fonctions afférentes à cet emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant. En outre, les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement titularisés. En ce qui concerne les personnels en position de détachement, leur titularisation ne pourra intervenir qu'après cessation de leur détachement, à cette même date. Les candidats titularisés dans le corps des IEN recevront, après leur nomination, une formation en académie tout comme les IEN recrutés par concours.

Un bilan personnalisé de leurs acquis antérieurs sera établi par le responsable de la formation des personnels. Les modalités de classement dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale applicables aux personnels recrutés par liste d'aptitude s'effectuent selon les dispositions prévues par les articles 11 et 12 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié.

2 • Détachement

Le support budgétaire doit exister ;

Le détaché peut être titularisé à sa demande au bout des 3 ans ; cette demande est soumise à l'avis du recteur et de l'inspection générale, avant décision de la DGRH du ministère ; Il est alors nommé à l'échelon qu'il occupe en position de détachement et conserve l'ancienneté d'échelon acquise. Les services accomplis dans le corps d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le corps d'intégration.

Par contre, au bout d'un an ou, cas exceptionnel, avant, le recteur peut juger que la personne ne répond pas aux exigences du poste, dans ce cas, elle retrouve son poste d'origine.

la personne détachée dans le corps des IEN bénéficie des mêmes avantages qu'un IEN, en matière d'indemnités.

3 • Faisant-fonction

1er cas - Existence du support budgétaire = poste vacant

Un faisant-fonction, répondant aux exigences du poste, bénéficiera de des indemnités et pourra demander son inscription sur la liste d'aptitude. A noter que c'est le seul cas qui se présente pour le premier degré.

2è cas - Faisant fonction nommé sur moyens provisoires :

Pas d'indemnités sauf si le recteur les octroie, mais en général le montant n'est pas le même.

4 • Chargé de mission

(Second degré uniquement)

Le support budgétaire n'existe pas, en revanche, pour raison de service, le recteur peut débloquer des moyens provisoires pour nommer un chargé de mission ayant l'expérience de l'inspection.

Pour ce qui concerne le régime indemnitaire, il n'existe aucun texte réglementaire, il s'agit d'aspects fonctionnels soumis à la décision du recteur. Obtention possible d'indemnités qui ne seront pas du même montant que celles des IEN titulaires.

« JuriÉcole » de l'Autonome de Solidarité Laïque

Une plate-forme juridique au service des personnels de l'Éducation

Créé depuis janvier, le site **JuriEcole** mis en place par nos partenaires de l'ASL (***www.juriecole.fr***), s'est rapidement imposé comme une ressource particulièrement précieuse pour aider les enseignants et, plus globalement, tous les personnels d'Éducation quand ils sont confrontés à des situations difficiles.

Les inspecteurs sont souvent sollicités par rapport à des dysfonctionnements qui relèvent du droit. Ils trouveront donc dans cet espace de nombreuses informations particulièrement utiles. L'insulte d'un élève ou de son parent, l'intrusion dans un établissement, un défaut de surveillance, une sanction disciplinaire... autant de situations auxquelles les avocats-conseils des Autonomes de Solidarité Laïque apportent leurs réponses.

Dans la proximité et la réactivité, dans chaque département, l'avocat de l'Autonome de Solidarité Laïque est, avec les services juridiques des rectorats, une première assistance juridique reconnue, notamment par le biais de la convention qui unit l'ASL au ministère de l'Éducation nationale. Ce secours juridique et psychologique est essentiel lorsque des personnels se trouvent confrontés à des procédures complexes et déstabilisantes.

Sur cette plate-forme, mise gratuitement à disposition de tous les internautes, et notamment des personnels d'Éducation, les avocats-conseils des Autonomes de Solidarité Laïque apportent leurs réponses en vidéo. Un lexique juridique complète ce panorama des principales situations et renvoie vers les textes de loi qui y font référence.

Il faut rappeler par ailleurs que les 150 avocats qui travaillent pour l'ASL se retrouvent régulièrement pour confronter leurs expériences, commenter les jurisprudences des différentes cours d'appel et faire progresser le droit et les libertés individuelles et collectives.

Sur ce site, les dysfonctionnements sont classés en **5 grandes thématiques** :

- insultes, menaces ;
- surveillance ;
- parents d'élèves ;
- internet et réseaux ;
- droits et devoirs.

Que ce soit dans le premier ou le second degré, des exemples bien choisis contribuent à éclaircir les arcanes du droit, rassurant ainsi les personnels. Il s'agit de dépassionner les événements. Cette démarche, qui s'inscrit bien dans les orientations de l'ASL, constitue ainsi une première étape positive dans la résolution d'un conflit ou d'une difficulté.

[1] *L'Autonome de Solidarité Laïque et le SI.EN-UNSA Éducation ont signé un protocole de partenariat le 26 novembre 2010, dans le cadre du salon de l'Éducation.*

[2] *Aux termes de cette convention (article 2-2) :* « l'agent victime d'une agression à l'occasion de ses fonctions informe sans délai l'autorité hiérarchique. Dans le cas où l'agent fait appel à l'aide de l'Autonome de Solidarité Laïque, le président de l'association [départementale] ou, le cas échéant, l'avocat désigné par celle-ci fait connaître son analyse de l'affaire au service compétent pour traiter les demandes de protection juridique, et l'informe des modalités d'action envisagées. Sur simple demande de sa part, en particulier dans le cas où il envisage exercer une action en justice contre l'auteur des faits, l'agent est reçu par l'autorité hiérarchique afin d'examiner, en présence de l'avocat désigné par l'Autonome de Solidarité Laïque et, le cas échéant, du président, les réponses les plus appropriées aux circonstances en l'espèce, compte tenu de la gravité des faits, (expression publique du soutien de l'administration, action disciplinaire à l'encontre de l'auteur des faits dans les cas où une telle action est possible, action en justice) ».

On a testé pour vous ! i-Manuel

L'i-Manuel, concept nouveau développé par Nathan se présente comme le premier outil interactif en ligne proposé aux enseignants et aux élèves de Bac Pro, aux enseignants et aux étudiants de BTS.

L'i-Manuel, proposé en complément ou en substitution du manuel papier, recouvre 2 offres au choix de l'enseignant, permettant d'alterner les approches selon les activités et les besoins de chacun :

- une offre numérique (licence seule)
- une offre bi-média (licence + manuel papier).

L'i-Manuel c'est 12 titres disponibles en Bac pro MRCU, Comptabilité et Secrétariat, Commerce et en BTS Assistant de Manager.

L'i-Manuel s'utilise dans tout espace de travail informatique, à tout moment et en tous lieux, en classe et à la maison. Son contenu interactif s'adapte à l'ergonomie internet.

L'i-Manuel est un outil motivant dans la mesure où chaque élève ou étudiant dispose de son manuel personnalisé, sauvegarde et gère ses travaux personnels, adapte son rythme et communique en permanence avec l'enseignant.

L'enseignant pilote sa classe en fonction de son style personnel et définit sa démarche pédagogique propre. En terme de méthodologie, il possède toute latitude pour animer son cours, diversifier les approches, qu'elles soient collectives, individuelles ou de groupe, enrichir en tant que de besoin ses ressources pédagogiques et utiliser, en complément, d'autres outils visuels. Il joue le rôle d'animateur, de facilitateur et diversifie son enseignement en fonction du rythme de chacun.

L'i-Manuel offre un espace dédié à l'enseignant, lequel lui permet de gérer et d'activer les licences i-Manuel de ses élèves, d'échanger des documents avec chacun d'entre eux. Pour chaque licence, un accès en ligne, simple, permanent, est sécurisé par un mot de passe et un identifiant donnés et conservés par l'enseignant.

Découvrez et testez dès maintenant le **i-Manuel** sur : ***www.nathan.fr/i-manuel***

Tout ce qu'un professionnel de l'éducation doit savoir !

Nouvelle édition 2011

Le système éducatif français

Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

Cet ouvrage présente de façon claire et synthétique l'organisation et le fonctionnement du système éducatif français.

60 fiches, à jour des dernières réformes, décrivent les évolutions des politiques éducatives et replacent les enjeux de société au cœur de l'Institution.

Une référence dans la pratique de votre métier et pour la préparation des concours !

En vente en librairie

Préparez toutes les épreuves du Concours Professeur des écoles avec les collections Foucher

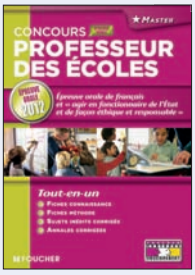

5 manuels de cours "Tout-en-un"

- Épreuve écrite de français, d'histoire-géographie et instruction civique et morale
- Épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérimentales et de technologie
- Épreuve orale de français et 'Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable'
- Épreuve orale de mathématiques et d'arts visuels ou d'éducation musicale ou d'EPS
- Annales corrigées Concours Professeur des écoles 2011

L'essentiel pour réussir ! 6 titres

pass Foucher

- Histoire, Instruction civique et morale
- Français
- Histoire des arts
- Sciences expérimentales et technologie
- Géographie, Instruction civique et morale
- Mathématiques

P2211

www.editions-foucher.fr FOUCHER

Élections professionnelles

TOUT SAVOIR TOUT COMPRENDRE

Du 13 au 20 octobre 2011, tous les personnels gérés par l'Education nationale élisent leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. À cette occasion, le ministère de l'Éducation nationale adopte le vote électronique par internet comme seule modalité de vote.

• Un scrutin de liste ou de sigle à un tour

Les élections professionnelles se déroulent au scrutin de liste à **un seul tour** sans possibilité de panachage ni de modification. Quel que soit le taux de participation électorale, il n'y a pas de second tour.

• Une élection directe

Tous les représentants aux comités techniques, commissions administratives et commissions consultatives sont élus directement.

• Une répartition des sièges à la proportionnelle

À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueilli par chacune. Ce mode de répartition facilite la représentation des différentes organisations syndicales.

• Le choix du vote électronique par internet

Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, cybercafé) et à toute heure ;

le dépouillement est simplifié ;

les résultats sont proclamés rapidement ;

de nombreux documents sont dématérialisés : bulletins de vote, professions de foi, etc. ■

Le vote « par internet » en pratique

ÉTAPE 1

À partir du jeudi 22 septembre 2011

Chaque inspecteur reçoit sa notice de vote, au plus tard le mercredi 28 septembre 2011.

Elle donne toutes les informations utiles pour la connexion à l'espace électeur et pour l'obtention du mot de passe. Elle est remise en main propre contre émargement sur le lieu d'exercice.

Dans certains cas particuliers, elle est envoyée par la poste à l'adresse personnelle de l'agent ou par courriel.

ÉTAPE 2

Après réception de la notice de vote

Récupération du mot de passe grâce :

- au numen et à l'identifiant de vote indiqués sur la notice de vote ;
- aux 6è et 7è caractères du numéro de sécurité sociale.

Le mot de passe est envoyé automatiquement par courriel.

En cas de perte de l'identifiant, une nouvelle notice de vote permettant de le récupérer sera envoyée par courriel jusqu'au mercredi 12 octobre 2011, veille des élections professionnelles, à 8h (heure de Paris).

En cas de perte du mot de passe, un nouveau mot de passe peut être demandé jusqu'au dernier jour de la période de vote, soit le 20 octobre 2011 jusqu'à 16h00. Il sera envoyé par courriel.

ÉTAPE 3

Sur l'espace électeur, consultation des scrutins de participation avec les listes des candidats et les professions de foi. Démonstration de vote et test de la configuration de l'ordinateur.

ÉTAPE 4

Du jeudi 13 octobre à 10h au jeudi 20 octobre 2011 à 17h

(heures de Paris)

Pour voter, se connecter sur la plate-forme de vote à l'aide de l'identifiant de vote et du mot de passe.

► Les conditions du vote

Le **vote électronique par internet** se déroule du **jeudi 13 octobre 2011 à 10h au jeudi 20 octobre à 17h**, heures de Paris, **24 heures sur 24**.
Il est possible de **voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet** dans le lieu de son choix (travail, domicile, cybercafé, ...).

► Des kiosques de vote sur les lieux de travail

Tout électeur muni de sa notice de vote peut se rendre dans n'importe quel kiosque.
Les horaires et les lieux sont précisés sur les sites des académies.

► Les résultats des élections professionnelles 2011

Les **résultats** seront consultables à compter du **vendredi 21 octobre au soir**.

Élections professionnelles des inspecteurs de l'Éducation nationale

Le rôle des commissaires paritaires académiques

Les commissaires paritaires interviennent pour assurer la transparence et l'équité au niveau académique dans :

- la vérification de l'application des critères pour la liste des IEN proposés à la hors-classe ;
- la vérification des critères retenus pour le classement des candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IEN ;
- la modulation des indemnités, les missions et l'évaluation des IEN ;
- la défense des situations individuelles.

Le rôle des commissaires paritaires nationaux

Les représentants du **SI.EN** jouent un rôle essentiel dans le déroulement des carrières (première affectation, mutation, accès à la hors-classe, ...) tant dans la préparation que dans le suivi des dossiers :

- définition de critères objectifs pour le passage à la hors-classe et pour la liste d'aptitude ;
- défense déterminée des intérêts particuliers des collègues dans le respect des règles nécessaires pour garantir à chacun un traitement équitable ;
- défense des situations individuelles.

La place du SI.EN dans les instances ministérielles de concertation

Le **SI.EN** siège avec l'UNSA Éducation au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) et dispose d'un siège au titre des corps d'inspection au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation).

Par sa participation à ces instances, le **SI.EN-UNSA Éducation** apporte son expertise dans l'élaboration des programmes et de tous les textes ministériels avec le souci du respect des valeurs républicaines de l'École.

Le **SI.EN** est également présent à la commission n° 6 du ministère des Affaires étrangères (gestion des personnels en poste à l'étranger) et à l'Observatoire National de la Sécurité.

Les conditions de travail des inspecteurs

Que ce soit pour le premier degré avec la nouvelle semaine scolaire, les nouveaux programmes, l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau, l'accompagnement scolaire ou, dans le second degré, avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, les tâches des inspecteurs se sont encore largement complexifiées et alourdies. Le **SI.EN-UNSA Éducation** constate que les moyens attribués ne permettent pas d'assurer efficacement ces missions et ne peut que déplorer la dégradation des conditions de travail.

Le **SI.EN** continue d'insister sur le manque de locaux, les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement, de fonctionnement et de déplacement. Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la LOLF, la baisse constante des budgets et l'opacité totale qui préside à leur gestion.

Il affirme la nécessité :

- de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement technique et général et de l'information et de l'orientation ;
- de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires, recrutés et rétribués à la hauteur de leurs tâches).

Il exige une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement des frais de mission ainsi que des règles transparentes et précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances académiques.

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction (zones urbaines ou rurales), le **SI.EN-UNSA Éducation** demande, pour chaque inspecteur, l'indemnisation pour utilisation du véhicule personnel, calquée, a minima, sur le tarif de l'administration fiscale, ou la forfaitarisation des frais de déplacement. Il demande également que s'engage une réflexion sur la mise à disposition de véhicules de fonction. ■

Profession de foi du SI.EN UNSA Éducation

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Elections à la Commission Administrative Paritaire Nationale et aux Commissions Administratives Paritaires Académiques

des Inspecteurs de l'Education Nationale

Scrutin du 13 au 20 octobre 2011

POUR GARANTIR

- un service public et laïque d'Education nationale de qualité
- une représentation déterminée et compétente de tous les inspecteurs
- la valorisation de leurs fonctions, de leurs missions et de leurs responsabilités
- la reconnaissance de leur légitimité et de leur dignité

POUR DÉFENDRE

- une authentique concertation
- le respect des droits statutaires des inspecteurs
- leurs intérêts collectifs et individuels
- les principes de transparence et d'équité dans la gestion des carrières

POUR OBTENIR

- les évolutions nécessaires du système éducatif pour la réussite de tous les jeunes
- un corps unique d'inspection aux missions identifiées
- une amélioration significative des conditions de travail des inspecteurs

Votez SI.EN-UNSA Education !

Votez et faites voter pour les listes du SI.EN-UNSA Education

Le syndicat

- qui détient 9 sièges sur 10 dans les commissions paritaires académiques et 4 sièges sur 5 à la CAPN ;
- qui a obtenu des avancées significatives, notamment :
  - l'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe offrant à chaque inspecteur des perspectives accrues d'accès aux échelles lettre ;
  - une réelle transparence dans la gestion des passages à la hors-classe
  - une revalorisation des indemnités pour toutes les catégories d'inspecteurs ;
  - l'amélioration des débuts de carrière par le reclassement des inspecteurs stagiaires dès leur entrée en formation ;
- et se bat au quotidien pour en obtenir de nouvelles.

Le seul

- à siéger à la fois au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education Nationale et au Conseil Supérieur de l'Education ;
- à exiger la reconnaissance de l'égale dignité de tous les inspecteurs avec, notamment, un régime indiciaire et indemnitaire identique, revalorisé pour chacun ;
- à revendiquer un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, à un seul grade.

Syndicat

- représentatif de tous les inspecteurs des premier et second degrés (enseignement général, technique et professionnel, information et orientation) ;
- démocratique et indépendant ;
- défenseur des situations individuelles comme de l'intérêt collectif ;
- reconnu de tous les partenaires, des collectivités territoriales, des associations, des organismes professionnels et des médias ;
- solidaire, au sein de l'UNSA Education, de tous les personnels du système éducatif.

SI!eN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

Élections professionnelles

Perspectives dans le 2nd degré et le secteur Orientation Information

Second degré

Les réformes qui sont intervenues ces dernières années dans l'enseignement professionnel ont profondément modifié les modalités de travail des établissements, et par voie de conséquence celles des inspecteurs.

En effet, la mise en œuvre du baccalauréat professionnel sur une durée de trois ans a donné aux établissements à travers leurs équipes et plus particulièrement leurs conseils pédagogiques une marge d'autonomie conséquente au niveau des répartitions horaires dans le cadre des grilles nationales. Le rôle de l'inspecteur lors de cette mise en œuvre a été extrêmement variable selon les disciplines et les académies. Mais là où l'inspecteur a pu conseiller utilement les équipes, les différents aspects de la réforme se sont mis en place beaucoup plus efficacement.

Dans un second temps, la réforme de la formation des enseignants a engendré une implication forte des corps d'inspection aussi bien pour la construction de la formation que pour la mise en œuvre de celle-ci. Opposés sur le principe à cette réforme qui diminuait fortement la quantité et la qualité de la formation initiale, les inspecteurs, toujours loyaux envers leur institution, ont mis en œuvre cette réforme dans un souci d'efficacité pour le système et donc les élèves. Cette nouvelle activité a certes généré un surcroît de travail, mais elle a aussi montré que leur expertise disciplinaire et leur savoir-faire pédagogique étaient incontournables pour mener à bien la formation des nouveaux enseignants.

Une clarification des tâches et des missions est donc de plus en plus nécessaire dans le contexte actuel. Les représentants du **SIEN-UNSA Éducation** se sont employés lors de l'année scolaire 2010-2011 à demander instamment cette clarification au travers des différentes rencontres avec les services de l'administration. Même si l'on constate aisément sur le terrain que l'expertise pédagogique et disciplinaire des inspecteurs est indispensable, et que nul autre acteur du système ne peut se substituer à eux, il est indispensable de rappeler clairement leurs missions.

Nous devons également mettre en avant la difficulté que nous avons pour les exercer sur le plan matériel, avec un problème de plus en plus crucial de remboursement des frais de déplacement. Les inspecteurs doivent être de plus en plus présents dans les établissements mais, concomitamment, ils doivent se déplacer moins !

Il est très important dans le contexte actuel que les inspecteurs puissent exprimer leurs souhaits et leurs craintes au travers de leurs organisations syndicales représentatives. Le scrutin du 13 au 20 octobre est l'occasion qui leur permettra de renouveler leur confiance au **SIEN-UNSA Éducation**, qui s'inscrit dans une logique réformiste ayant pour objectif l'amélioration globale du système éducatif au service de tous les élèves.

Secteur Information Orientation

Notre syndicat est en première ligne depuis de nombreuses années pour faire avancer l'idée d'une culture de l'orientation partagée et affirmer le rôle des IEN-IO et celui des services d'orientation qu'ils accompagnent. Aux plans national et académique, il est reconnu comme force de proposition crédible.

Dans les nouvelles logiques d'accompagnement du processus d'orientation tout au long de la vie, nous retrouvons un certain nombre d'inflexions qu'avec notre fédération nous avons suggérées. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

Le décret, paru le 25 août dernier, modifie, dans son article 2, le statut des directeurs de CIO et des conseillers d'orientation-psychologues et inscrit clairement leur activité sous l'autorité du recteur et en lien avec les IEN-IO.

Avec la réforme de la gouvernance qui se met en place, cette modification du statut des personnels d'orientation justifie notre revendication d'une affectation en académie et non plus en résidence dans les inspections académiques *(cf. article bulletin n° 120)*. Cette revendication est rappelée fermement dans le cadre actuel des « rencontres du dialogue social » avec la DGRH du ministère.

Par ailleurs, l'article 10, qui concerne la notation doit être modifié en conséquence. Ce sont les IEN-IO et non les IA-IPR qui apprécient la manière de servir des personnels d'orientation et qui émettent un avis concernant les DCIO.

Bien entendu, la mise en place d'un corps unique d'inspecteurs avec sa spécialité « information orientation » sera à même de résoudre cet anachronisme persistant. Nous exigerons par ailleurs d'être partie prenante des négociations à venir autour de l'évaluation et de la formation initiale des personnels d'orientation. Ensemble, nous réaffirmerons ainsi notre place d'inspecteur à part entière dans un pilotage partagé du système éducatif et de formation, au service de la réussite de tous. ■

Bureau national du 6 septembre 2011

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bernard Achddou - Christian Barthès - Francis Bougault - Jacky Courtais - Yvette Destot
Ginette Kirchmeyer - Marthe Lévêque - Jean-Pierre Martin - Franck Montuelle - Guy Péquignot
Jean-Pierre Pichaut - Catherine Raux - Patrick Roumagnac - Michel Volckcrick.

1 Organisation de l'année de 2011-2012

Quatre réunions de Bureau National et un Conseil syndical sont prévus.

Bureau national : 6 septembre 2011
Bureau national - Conseil syndical : 8 et 9 novembre 2011
Bureau national : 7 et 8 février 2012
Bureau national : 15 mai 2012

A cela s'ajoutent **4 réunions des secrétaires généraux adjoints** qui peuvent être déterminées en fonction des nécessités. Prévision de calendrier :
11 octobre 2011
10 janvier, 3 avril et 10 juillet 2012

2 Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Listes déposées pour les CAPA et la CAPN le mardi 13 septembre 2011 avant 17 heures.

Le SI.EN a déposé des listes complètes pour les CAPA dans 29 académies sur 30.

Il reste à chaque électeur à faire en sorte que nos listes obtiennent un maximum de voix.

Le Bureau national propose, pour le **SI.EN**, représentation suivante à la CAPN. Cette liste tente de respecter les équilibres entre niveaux d'enseignement, membres du BN, parité hommes - femmes et entre les académies :

1 • HC - Patrick Roumagnac (1D) (Clermont-Ferrand)
2 • HC - Francis Bougault (ET) (Créteil)
3 • HC - Franck Montuelle (1D) (Lille)
4 • HC - Bernard Achddou (1D) (Nantes)
1 • CN - Sylvie Marceau (1D) (Limoges)
2 • CN - Medhi Cherfi (IO) (Paris)
3 • CN - Catherine Raux (ET) (Nantes)
4 • CN - Vincent Cotton 1D) (Lille)
5 • CN - Arnaud Makoudi (ET) (Strasbourg)
6 • CN - Jacqueline Julien (1D) (Martinique)

3 Préparation du Conseil syndical

Il se déroulera très certainement au lycée hôtelier, boulevard Raspail, à Paris.

Intervention de *Lilian Thuram* le matin.

Thème principal :

Réorganisation de la gouvernance dans les académies.

Comment articuler les orientations du socle et quelle place pour les inspecteurs ?

Quel impact de l'action des inspecteurs dans la réussite scolaire et sociale des élèves ?

Pourquoi ne s'nterroge-t'on pas encore réellement sur l'efficacité du travail des inspecteurs sur la réussite des élèves ?

Pourquoi la notion de « pilotage » est mal comprise du public ?

Les membres du Bureau national

BUREAU NATIONAL

Secrétaire général
Patrick ROUMAGNAC
TICE Clermont-Ferrand
Inspection Académique
Cité administrative
4 rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1

SG Adjoint 1er degré
Michel VOLCKCRICK
Retraité
19, rue J.-Ph. Canonne
59580 EMERCHICOURT

SG Adjoint 2nd degré
Francis BOUGAULT
2nd degré - Eco-Gestion
Rectorat
4, rue G. Enesco
94010 CRETEIL CEDEX

SG Adjointe secteur Information-Orientation
Yvette DESTOT
Inspection Académique
Cité administrative
Pré-Chamblain
77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 27 10

Trésorière
Marthe LEVEQUE
Retraitée

Représentant des retraités
Jean-Claude QUEMIN
24, avenue des Baumettes
06000 NICE

Bernard ACHDDOU
Circ. de Nantes-Orvault
Gr. Scolaire la Salentine
Allée des Tilleuls
44700 ORVAULT
Tél : 02 40 63 41 46

Jean-Marie CORNUEY
2nd degré - Eco-Gestion
Rectorat de Limoges
13, rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 11 43 23

Jacky COURTAIS
Circ. de Montbéliard 2
Ecole Côteau Jouvent
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
Tél : 03 81 91 45 49

Régis DECOFOUR
2nd degré - STI
Rectorat de Lille
20, rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86

Daniel GAUCHON
Retraité
7, Impasse de la palmeraie
64230 LESCAR

Ginette KIRCHMEYER
Rectorat de Strasbourg
27, Bd Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 23 37 87

Jean-Pierre MARTIN
Circ. de Montpellier Sud
Ecole Voltaire
Rue H. Sellier
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 99 91 94

Franck MONTUELLE
Circ. de Douai-centre
208, rue du kiosque
59500 DOUAI
Tél : 03 27 92 93 11

Jean-Pierre PICHAUT
Circ. de La Rochelle Sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél : 05 46 42 30 48

Catherine RAUX
2nd degré Eco-Gestion
Rectorat de Nantes - BP 72616
44326 NANTES CEDEX
Tél : 02 72 56 65 09

Responsables académiques et Responsables secteur 2nd degré

AIX-MARSEILLE
Marie-Christine AUGER
Circonscription d'Aix ouest
Ecole Jean Jaurès - Rue des Nations
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 23 39 80

AMIENS
Gérard GÉROME
Circonscription de Montidier
Ecole du Prieuré - 80500 MONTDIDIER
03 22 78 04 62

BESANCON
Jacky COURTAIS
Circonscription de Montbéliard 2
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
03 81 91 45 49

BORDEAUX
Michel PETIT
Circonscription de Mont de Marsan Tursan ASH
Inspection Académique - BP 389
40012 MONT-DE-MARSAN CEDEX
05 58 05 66 82

CAEN
Alain GALLERAND
Alençon ASH - Inspection Académique
Cité administrative – 52, Place Bonet
61013 ALENCON CEDEX
02 33 32 53 07

CLERMONT FERRAND
Philippe LEOTOING
Circonscription de Clermont Ville
Cité administrative - 4 rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
04 73 60 98 56
Elisabeth LECA-JARDON
Lettres-Anglais - Rectorat - 3, rue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 99 35 17

CORSE
Jean-Louis MORACCHINI
Rectorat ASH - Rectorat - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4
04 95 50 33 33

CRÉTEIL
Daniel HUQUET
Circonscription de Boissy-Saint-Léger
6, rue La Fontaine - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER
01 45 69 70 58
Francis BOUGAULT
Economie-Gestion - Rectorat
4, rue Georges Enesco - 94010 CRETEIL CEDEX
01 57 02 68 58

DIJON
Sophie PROST - 2nd degré - SBSSA
Rectorat - 51, rue Monge - BP 1516
21033 DIJON CEDEX 03
03 80 44 86 06

GRENOBLE
Jean ROGER
Circonscription de Chambéry 1
Ecole Haut Maché - 655, Faubourg Maché
73000 CHAMBERY
04 79 69 25 02

GUADELOUPE
Francine DOQUET - Lettres-Anglais
Rectorat - Site de Grand Camp - BP 480
97183 LES ABYMES CEDEX
05 90 21 64 74

Gina THEODORE
Rectorat - Assainissement - BP 480
97164 POINTE-A-PITRE CEDEX
05 90 93 83 83

GUYANE
Patrick LAMBERT
Circonscription de Sinnamary
Annexe de la Mairie - Rue de Cluny
97315 SINNAMARY
05 94 34 51 62
Jérôme SENAC
Circonscription de Cayenne Nord
Remire Mont Joly - Centre commercial Katoury
Rocade de Zéphir - 97300 CAYENNE
05 94 29 84 02

LILLE
Régis DECOFOUR - 2nd degré
STI - Rectorat - 20, rue St Jacques
BP 109 - 59033 LILLE CEDEX
03 20 15 95 83

LIMOGES
Sylvie MARCEAU
Circonscription de Brive sud
2, rue Dumyrat - 19100 BRIVE LA GAILLARDE
05 55 92 81 76

LYON
Roland VITTI
Circonscription de Jassans-Riottier
Mairie - 01480 JASSANS RIOTTIER
04 74 60 94 87

MARTINIQUE
Jacqueline JULIEN
Circonscription Le Marin - Zac Artimer
Bât. F - 97290 LE MARIN
05 96 74 89 39

MONTPELLIER
Daniel ROYO
Circonscription de Narbonne 1
1 Ter, rue Félix Aldy - 11100 NARBONNE
04 68 90 14 81

NANCY-METZ
Hélène LECLERC
Enseignement Pré-élémentaire
Meurthe-et-Moselle - Inspection Académique
4, rue d'Auxonne - 54042 NANCY CEDEX
03 83 93 57 02
Dominique PERETTI (Mme) - STI
Rectorat - 2, rue Philippe de Gueldres
54035 NANCY CEDEX
03 83 86 22 36

NANTES
Bruno LEJOP
Circonscription de Nantes Saint-Sébastien-Vertou
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
02 40 34 46 63

NICE
Christian CARDON
Circonscription de La Garde
209, avenue Jules Ferry - 83130 LA GARDE
04 94 58 72 11

ORLEANS-TOURS
Emmanuel VIRTON
Circonscription Loiret ASH - Inspection Académique
19, rue Eugène Vignat - 45043 ORLEANS CEDEX 1
02 38 24 29 37

François BUCHETON - STI
Rectorat - 21, rue Saint-Etienne
45043 ORLEANS CEDEX
02 38 79 39 13

PARIS
Pierre PALENCIANO
Circonscription de Paris 1 - 2 - 4 Louvre
11, rue d'Argenteuil - 75001 PARIS
01 42 61 91 08
Patrick COURBIER - STI
Rectorat - 94, avenue Gambetta
75984 PARIS CEDEX 20
01 44 62 47 49

POITIERS
Jean-Pierre PICHAUT
Circonscription de La Rochelle sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
05 46 42 30 48
Martine BOUILLAUD
SBSSA - Rectorat – 5 Cité de la Traverse
BP 625 - 86022 POITIERS CEDEX 1
05 16 52 66 00

REIMS
Abdoulaye SOW - STI
Véronique MAILLET - 2nd degré - SBSSA
Rectorat - 1 rue Navier - 51082 REIMS CEDEX
03 26 05 68 30

RENNES
Olivier BOVYN
Circonscription de St Jacques de la Lande
Inspection Académique - 1, Quai Dujardin -
CS 50605 – 35706 RENNES CEDEX
02 99 67 39 03

RÉUNION
Patrick AVET-ROCHEX
Circonscription de Saint-Leu
88, rue du Général Lambert - 97436 SAINT-LEU
02 62 34 80 62
Monique AZIZOLLAH
Maths Sciences - Rectorat
24 rue G. Brassens - 97405 SAINT-DENIS CEDEX
02 62 48 14 22

ROUEN
Jacques BEAUDOIN
Circonscription de Louviers - Ecole Jules Ferry
5, boulevard Jules Ferry - 27400 LOUVIERS
02 32 40 13 24

STRASBOURG
Patrick SCHANTÉ
Circonscription de Molsheim - 2, rue Charles Mistler
BP 55168 - 67125 MOLSHEIM CEDEX
03 88 38 11 66
Fabien CASPAR
Maths-Physique - Rectorat - 6, rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9
03 88 23 37 87

TOULOUSE
Jean-Marc CHAUSSARD
Circonscription de Rieux-Volvestre
1, Allée de Garonne - 31310 RIEUX VOLVESTRE
05 67 52 40 83
Jérôme ALABERT
Economie-Gestion - Rectorat
Allée des Pionniers de l'Aéropostale
31073 TOULOUSE CEDEX 6
05 61 36 41 84

VERSAILLES
Didier GAZAY
Circonscription d'Arpajon
4, rue Henri Barbusse - 91290 ARPAJON
01 64 90 09 82

Agenda social des IEN : *toujours pas de réponse concrète !*

Dans le cadre des réunions de l'agenda social programmées depuis le 11 février 2011, et sur l'invitation de l'Administration centrale, le **SI.EN** a formulé une série de propositions concrètes et réalistes sur le recrutement, la formation initiale, la redéfinition des missions des inspecteurs, les revalorisations indiciaires et indemnitaires ainsi que sur les conditions de travail.

A l'issue de cette réunion du 19 septembre, les membres de la délégation du **SI.EN** expriment leur profonde exaspération face à ce qu'ils considèrent comme une nouvelle manifestation de mépris de la part de notre ministère qui, de son propre aveu reconnaît ne pas être capable de financer les frais induits par la mise en œuvre des réformes qu'il a lui même initiées.

Considérant que la « politique de la chaise vide » produit souvent des effets indésirables et conscient de la nécessité de ne pas désemparer dans la représentation des collègues, nous poursuivrons quoi qu'il arrive le dialogue dans l'unique objectif de faire avancer nos revendications dont la finalité est toujours étroitement articulée à **la réussite de tous les élèves**.

Dans l'immédiat, et pour peser sur les décisions à venir, concernant notamment l'indemnisation de nos frais de déplacement, **le Bureau national du SI.EN appelle tous les inspecteurs à rester à leur bureau un jour par semaine. Chaque mardi, dans toutes les académies, pour le premier degré comme pour le second, dans les services d'orientation comme dans ceux de la formation continue, les inspecteurs ne se déplaceront ni pour inspecter, ni pour participer à aucune réunion autre que syndicale**.

Ce mot d'ordre ne pourra être levé que si, adoptant une attitude plus conciliante, le ministère prenait effectivement les mesures concrètes que nous attendons.

Pourquoi se syndiquer au SI.EN ?

Si les élections professionnelles sont importantes parce qu'elles déterminent les représentativités aux différentes audiences, consultations et comités, il est non moins important d'aller plus loin que ce simple vote et de marquer une réelle appartenance à la vie syndicale.

Il est nécessaire de se syndiquer parce qu'un syndicalisme fort est le témoin d'une démocratie au service des citoyens. Il crée un débat d'idées et par un engagement militant favorise une approche collective des problèmes et des solutions. La défense du service public d'éducation doit rester une priorité qui ne peut se traiter que collectivement.

Pourquoi se syndiquer au SI.EN ?

- Les inspecteurs se syndiquent au **SI.EN** parce que celui-ci regroupe la grande majorité des inspecteurs du 1er et 2nd degré. Les évolutions nécessaires du système éducatif imposent que les inspecteurs puissent, dans le cadre de leurs missions, avoir un espace d'échanges et de travail en dehors de toute contrainte hiérarchique.
- Les inspecteurs qui travaillent dans le champ de l'orientation, qu'ils soient IEN-IO ou CSAIO, ont des missions transversales qui s'exercent en collégialité. Des évolutions importantes pour le service public de l'orientation sont en cours. Il est essentiel, dans cette conjoncture, que les IEN-IO se donnent les moyens d'être entendus par un engagement syndical fort qui donnera du poids à leur présence dans les discussions ainsi qu'à leurs propositions.
- Se syndiquer au **SI.EN**, c'est aussi, pour chacun individuellement, la possibilité de bénéficier des informations et des éventuels moyens de défense que le **SI.EN** apporte à chaque adhérent.
- L'appartenance à un syndicat qui milite pour la défense de tous les inspecteurs dans le respect de la déontologie et le professionnalisme est aujourd'hui plus que nécessaire.
  Si l'on veut poursuivre les avancées significatives d'un syndicat qui a déjà beaucoup obtenu, alors rejoindre le **SI.EN** est indispensable !
- Au **SI.EN** le débat est ouvert, chacun peut s'exprimer en toute liberté, plus nous serons nombreux, plus notre réflexion sera féconde et nous avons la certitude que les spécificités de notre rôle et de nos compétences seront défendues.

La MAE
N°1
depuis
80 ans !

ASSURANCE SCOLAIRE
ET EXTRA-SCOLAIRE

Pour être enseignant,
nous savons qu'il faut avoir la flamme…
…et des élèves bien assurés !

Obligation légale pour toutes les activités facultatives et fortement recommandée pour les activités obligatoires (Circulaire n°88-208 du 29/08/1988 du Ministère de l'Éducation Nationale)

Engagements MAE

- Éviter les conflits entre parents et enseignants
- Éduquer pour prévenir les risques
- Couvrir au mieux les accidents

Information sur www.mae.fr

La mae

Protéger est un métier

Crédit photo : Pixland • Statuts disponibles sur www.mae.fr

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ADHÉSION

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

SITUATION PERSONNELLE

NOM : .....

Prénom : .....

né(e) le : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Portable : .....

Adresse électronique : .....

(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ Cotisation entière ☐ Paiement fractionné

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques**.*

Rappel des modalités de gestion :

- *le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;*
- *la trésorière nationale reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du 15 décembre ;*
- *la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'attestation fiscale 2011.*

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....

N° du département : ..... *(1D, ID et retraités)*

Circonscription et/ou Spécialité : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Corps : .....

Type de poste : .....

Mission : .....

Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : .....

Actif, Retraité, CFA ou CPA : .....

Classe : ..... Echelon : ..... Date de promotion : .....

Année de recrutement IEN : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de recrutement IA-IPR : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....

Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre **deux chèques**, **le premier sera encaissé immédiatement**, **le second** le sera **le 15 février 2012**.

*Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de **la réduction d'impôt pour 2011**.*

Collègues isolés, envoyez cette fiche et votre cotisation au **SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS**

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 %
Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

Pas d'augmentation des cotisations en 2011-2012

IEN CLASSE NORMALE	
1er échelon (367)	97 €
2e échelon (398)	105 €
3e échelon (438)	116 €
4e échelon (491)	129 €
5e échelon (549)	145 €
6e échelon (618)	165 €
7e échelon (657)	175 €
8e échelon (710)	189 €
9e échelon (733)	196 €
10e échelon (782)	208 €

STAGIAIRES	97 €
CHARGÉS DE MISSION	97 €

CPA - CFA
75 % du montant de la cotisation normale

IEN HORS CLASSE et IA-IPR	
4e (3e) échelon (678)	181 €
5e (4e) échelon (733)	196 €
6e (5e) échelon (782)	208 €
7e (6e) échelon (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

RETRAITÉS	
(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....
adhère au SI.EN UNSA éducation

date et signature :

Journal « L'Inspection » :

*Afin de réduire la consommation de papier et les coûts, le journal « L'Inspection » est proposé sous forme de **fichier « pdf » téléchargeable** directement sur le site : **www.sien-unsa-education.org**.*

*Si vous souhaitez le recevoir par **voie postale**, veuillez cocher la case ci-dessous, après avoir vérifié le libellé de votre adresse afin d'éviter les retours de courrier non distribué.*

(Cochez la case pour accord)

☐ *Je demande à recevoir le journal « L'Inspection » par voie postale à l'adresse indiquée supra.*

Retraités : (Cochez la case pour accord)

☐ *J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection*

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, RUE LALANDE • 75014 PARIS • **TEL. : 01 43 22 68 19** • FAX : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

UNSA éducation

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

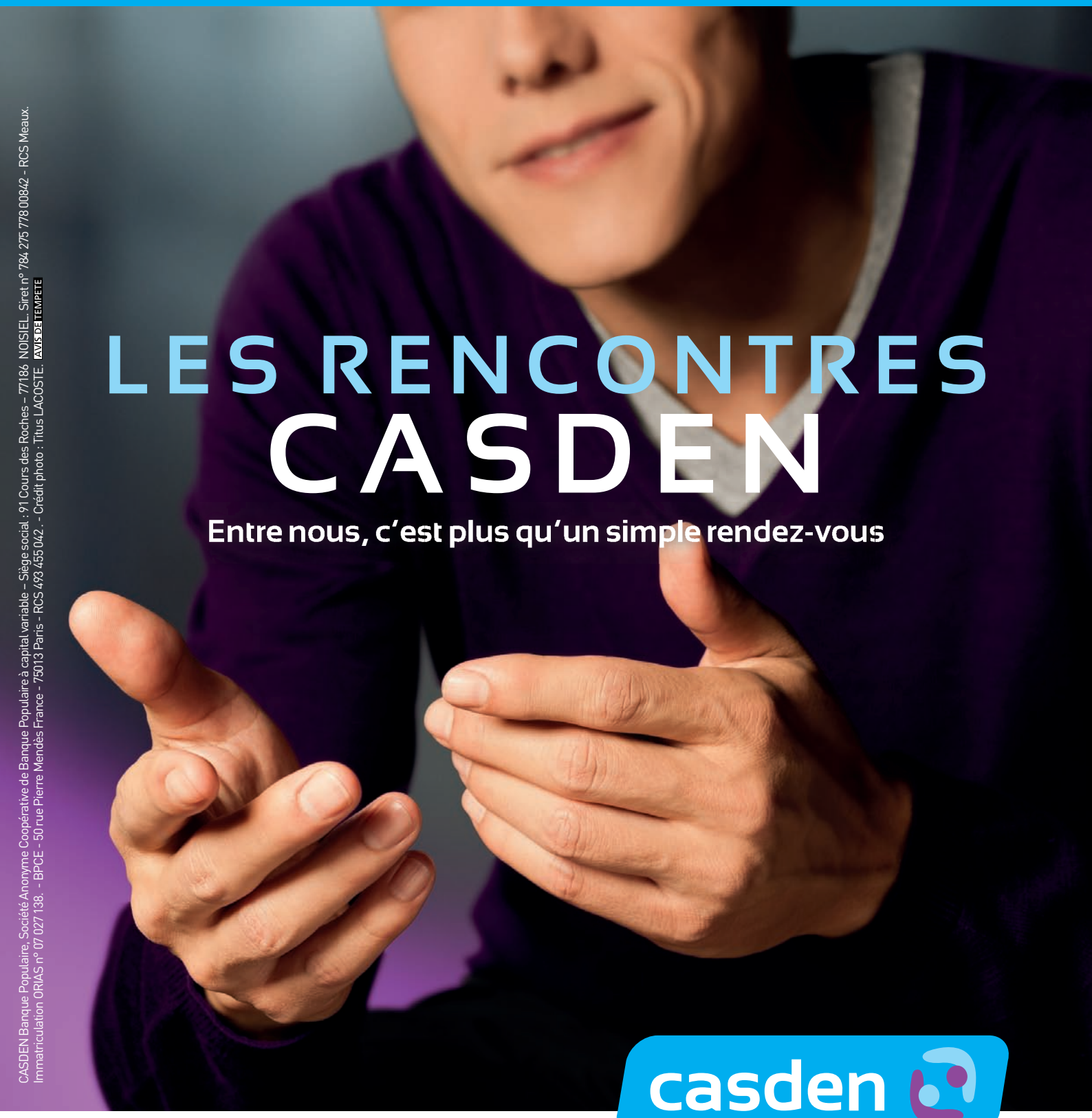

CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 91 Cours des Roches – 77186 NOISIEL. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. - BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042. - Crédit photo : Titus LACOSTE. AVIS DE TEMPETE

casden
BANQUE POPULAIRE

Vous êtes personnel de l'Éducation et vous voulez une banque coopérative respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. La CASDEN vient prochainement à votre rencontre dans votre établissement pour vous présenter tous les avantages d'être Sociétaire et parler de vos besoins en toute confiance.

BANQUE POPULAIRE

REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.RENCONTRESCASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400

L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire (coordonnées sur www.casden.fr).

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.

ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

Remboursement en valeur à neuf pour le remplacement des meubles en bon état avant le sinistre déduction faite de la franchise.

LOWE STRATEUS

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108) 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.